

Conseil National des Universités

18<sup>e</sup> section : « Architecture (ses théories et ses pratiques) arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art »

Objet : Motion du 17 mars 2025 – CNU

*Réunie en assemblée générale le 17 mars 2025, la section 18 du CNU condamne les attaques récurrentes visant les modalités de réunion et de travail en présentiel des sections du CNU et de la CP-CNU. Ces attaques sont d'autant plus préoccupantes que les ressources attribuées au CNU ont été réduites de près de 20 % entre 2019 et 2023, alors que ses missions n'ont cessé de s'alourdir.*

*La section 18 exprime son regret et son inquiétude de devoir réaliser des évaluations dans des conditions dégradées. Elle rappelle d'une part que les sections du CNU disposent d'une totale autonomie pour organiser leurs travaux, dans le respect du cadre légal et en tenant compte des spécificités de leurs disciplines. Elles garantissent un examen des dossiers rigoureux, impartial, indépendant et équitable, ainsi que la confidentialité des échanges, mise en péril par le recours à la visioconférence. D'autre part, le CNU rappelle les effets délétères du travail en visioconférence. En effet, au moins une « maladie contractée en service », causée par le sur-usage de cette pratique en section 18 a été reconnue imputable au service en 2021. Nous rappelons que la préservation de la santé physique et mentale des personnels de l'ESR est de la responsabilité civile et pénale de leur employeur.*

*Par ailleurs, la section 18 déplore l'instauration tardive, en juillet 2025, d'un nouveau calendrier excessivement contraint, perturbant à la fois le fonctionnement des écoles doctorales, celui des sections du CNU et le travail des enseignant-es-chercheur-es.*

Nombre de présents : 36

Nombre votants : 36

Pour : 36

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 17 mars 2025

Le président de la 18<sup>e</sup> section

Jean-Christophe Branger

Conseil National des Universités

18<sup>e</sup> section : « Architecture (ses théories et ses pratiques) arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art »

Objet : Motion du 20 mars 2025 - HCERES

*La section 18 du Conseil National des Universités s'indigne des avis défavorables délivrés par le Haut Comité à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) à plus de 25% des formations de la vague E, dans le cadre de la phase contradictoire. Cela concerne donc spécifiquement, pour l'instant, les territoires d'Île de France hors Paris, Hauts de France, Mayotte et La Réunion. La section 18 considère que ces évaluations vexatoires sont déconnectées de la réalité des établissements. De plus, ces évaluations ne tiennent pas compte des sous-financements structurels des établissements. Elle récuse leurs conclusions produites selon un modèle uniforme, selon des critères discutables, conçu pour appliquer une politique indifférente à la diversité des disciplines, des publics étudiants et des territoires.*

*La constitution de dossiers d'évaluation, dont les modalités changent sans arrêt d'une campagne à l'autre ; le formatage des dossiers réduits à une succession de tableaux Excel inutiles et inefficaces ; la coupure totale d'avec la réalité de nos formations... Ces activités chronophages représentent une charge de travail improductive pour les équipes enseignantes et administratives, les détournant notamment des vraies missions pédagogiques et de recherche.*

*Le mépris avec lequel est traité le travail, ainsi que les personnels et les formations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles par ce type d'évaluation est facteur d'une grande souffrance chez les collègues. Ce n'est pas avec ces pratiques indignes que baissera le nombre de dépôts de signalement Santé et Sécurité au Travail (SST), en augmentation de 76% dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (source FSSSCT-MESR).*

*À l'heure où la liberté d'enseignement fait l'objet de menaces redoublées, particulièrement en sciences humaines et sociales, ces évaluations constituent une nouvelle attaque contre des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es confronté-es à des années de sous dotation et de remise en cause de leurs libertés académiques.*

Nombre de présents : 36

Nombre votants : 36

Pour : 36

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 20 mars 2025

Le président de la 18<sup>e</sup> section

Jean-Christophe Branger

Conseil National des Universités

18<sup>e</sup> section : « Architecture (ses théories et ses pratiques) arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art »

Objet : Motion du 20 mars 2025 - CRCT

*Réunie en Assemblée générale le 20 mars 2025, la section 18 du CNU déplore la réduction continue du nombre de semestres de CRCT disponibles pour les collègues MCF et PR, entravant leur capacité à mener des recherches ambitieuses et de qualité. Alors qu'en 2024, 370 semestres pouvaient être attribués, ce chiffre est tombé à 340 cette année. La section souligne que ces semestres sont un droit dans de nombreux autres pays et qu'ils sont garantis en France par le décret du 6 juin 1984, modifié par ceux des 19 juillet 1987 et 22 janvier 1992.*

*Cette réduction montre clairement que les enseignant-es-chercheur-es disposent de moins en moins de possibilités d'obtenir un semestre de CRCT après évaluation de leur dossier par leurs pairs à l'échelle nationale. Ils et elles doivent alors se tourner vers les opportunités locales, qui varient grandement d'un établissement à l'autre. Déjà confrontés à des difficultés pour dégager du temps de recherche productif, en raison des lourdes charges administratives et des heures supplémentaires d'enseignement, les enseignant-es-chercheur-es risquent, si cette tendance persiste, de voir encore diminuer leur disponibilité pour leurs travaux de recherche, entraînant inévitablement une conséquence négative sur la production scientifique nationale.*

Nombre de présents : 36

Nombre votants : 36

Pour : 36

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 20 mars 2025

Le président de la 18<sup>e</sup> section  
Jean-Christophe Branger

Conseil National des Universités

18<sup>e</sup> section : « Architecture (ses théories et ses pratiques) arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art »

Objet : Motion du 20 mars 2025 - BUDGET

*La section 18 du CNU, réunie en assemblée générale le 20 mars 2025, dénonce la loi de finances 2025, adoptée par 49.3, qui acte une baisse drastique du budget de l'ESR. L'enseignement supérieur et la recherche devraient être l'une des priorités de notre société. Or, cette loi impose une nouvelle coupe budgétaire, cette fois d'un milliard d'euros par rapport à l'année précédente, aggravant ainsi une situation déjà très alarmante. Alors que 60 des 75 universités ont voté un budget 2025 en déficit, la loi de finances met gravement en danger l'enseignement supérieur public et la recherche publique, compromettant l'avenir du pays et de sa jeunesse. Dans le même temps, les faveurs et facilités accordées à l'ESR privé constituent une véritable injustice.*

*La section 18 du CNU exige un budget digne permettant à l'ESR de remplir pleinement ses missions. Elle s'indigne également de la remise en cause des budgets de la culture dans tout le pays qui participent pourtant à des passerelles locales entre recherche académique, recherche action et recherche participative.*

Nombre de présents : 36

Nombre votants : 36

Pour : 36

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 20 mars 2025

Le président de la 18<sup>e</sup> section

Jean-Christophe Branger